



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Formation des enseignants spécialisés

Question écrite n° 3275

Texte de la question

M. Pierrick Courbon attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'urgence de renforcer la formation des enseignants spécialisés, dont le nombre ne cesse de diminuer, alors que leur rôle est absolument nécessaire dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'école inclusive. En effet, depuis plusieurs années, la nécessité de former l'ensemble des personnels de l'éducation nationale a été mise en évidence, pour atteindre l'objectif d'une école 100 % inclusive. Pourtant, les lacunes en matière de formation initiale et continue demeurent insuffisamment comblées. Le rapport de septembre 2024 de la Cour des comptes souligne que les enseignants, comme les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), se sentent démunis, insuffisamment préparés et souvent dépassés par des situations complexes. Ils dénoncent un manque important de formation, des moyens d'action limités et l'absence d'appuis concrets de la part de spécialistes médico-sociaux ou médicaux. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le nombre d'enseignants spécialisés, pourtant indispensables au pilotage et à la mise en œuvre des dispositifs d'inclusion, est en chute libre. L'avenir de l'école inclusive repose sur des professionnels formés, reconnus et soutenus. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour renforcer l'accès et l'offre aux formations diplômantes pour les enseignants spécialisés, afin de lutter efficacement contre cette baisse croissante et garantir le droit à bénéficier d'un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Pierrick Courbon](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3275

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 180